

CONSOMMATION DE CANNABIS UN PHÉNOMÈNE DE SOCIÉTÉ QUI N'ÉPARGNE PAS LE SPORT

Le cannabis est le premier produit illicite consommé dans notre société. Au cours des dix dernières années, son usage s'est répandu dans tous les milieux sociaux et notamment chez les jeunes.

En 2000, un Français sur cinq a déjà expérimenté

Le cannabis est inscrit sur la liste indicative des substances soumises à restriction dans le cadre de la lutte contre le dopage.

Depuis plusieurs années, cette substance est l'une des plus couramment détectée lors des contrôles (voir encadré p.5). Pourtant, on ne peut pas affirmer que la consommation de cannabis soit, pour tous, le fait d'une pratique délibérément dopante. Compte tenu de la banalisation sociale et de la lente élimination par l'organisme de ce produit, on peut légitimement se demander si des sportifs contrôlés positifs ont utilisé le cannabis de manière "récréative" ou dans le but d'améliorer leurs performances.

Il est indéniable que l'usage du cannabis interroge les sportifs. C'est ce que l'on constate quotidiennement au numéro vert Ecoute Dopage où les appels relatifs à cette substance augmentent fortement depuis deux ans.

En 2002, le cannabis représente le premier motif d'appel avec plus de 21% des communications (14% en 2001). Les principales questions tournent plus autour du statut de cette substance, sa détection, sa consommation et les sanctions que de sa nocivité pour la santé : "Le cannabis est-il un dopant ? Mon fils fume, est-il drogué, est-il dopé ? Combien de temps reste-t-il détectable dans les urines ? Peut-on être déclaré positif en tant que fumeur passif ? Peut-on détecter le cannabis dans les cheveux ou dans le sang ? Vais-je être contrôlé positif ? Je viens d'être déclaré positif, que faire ? Comment faire face aux contrôles ? Comment éliminer plus vite le cannabis ? Combien de temps s'arrêter avant de reprendre la compétition ? Quelles sont les sanctions ?..."

Les psychologues du sport du numéro vert Ecoute Dopage vont répondre à ces questions, rappeler les lois et règlements en vigueur et inviter l'appelant à réfléchir sur son comportement. S'il a enfreint la loi, le sportif n'est pas à l'abri d'une éventuelle sanction. La

durée d'élimination du produit est longue et varie en fonction de facteurs individuels (poids, métabolisme, état de fatigue, doses consommées, fréquences de consommation, etc...). Le risque d'être contrôlé positif reste donc entier, et soulève d'autres interrogations : "Faut-il arrêter momentanément la compétition ? Faut-il faire une analyse d'urine dans un laboratoire ? Faut-il prendre le risque d'être contrôlé et sanctionné ?" Si, à ce moment précis, la décision appartient à l'athlète, elle n'évite pas pour autant les enjeux de la poursuite de cette pratique interdite.

Pour les adolescents qui s'engagent dans une carrière sportive, il s'agit de les confronter à un choix de vie : consommer du cannabis de manière "fessive" comme bon nombre d'autres adolescents, c'est risquer de s'exclure de la compétition. Se démarquer de cette conduite contraire à l'engagement sportif, c'est accepter les règles de la micro-société que constitue le sport de compétition.

le cannabis parmi lesquels plus d'un jeune sur deux. A 18 ans, 30% en ont un usage régulier ou intensif (20% de garçons, 10% de filles*). Les consommations se banalisent au point que les usagers ne savent plus quelles en sont les réelles conséquences y compris par rapport à la pratique sportive.

* OFDT - Indicateurs et tendances 2002.



Pr. Jean Bilard, responsable, **Dorian Martinez**, coordinateur

ECOUTE DOPAGE

